

[Texte]

Mr. Fulton: I thought you might say that. Let me ask you a question. The document refers to withdrawing from the area of mining. That sends a pretty strong signal, for example, in terms of the metal mining liquid effluent regulations, which are made pursuant to the Fisheries Act.

Mr. Charest: Well, Bob is pointing out to me that that's the Fisheries Act. When we refer to clarifying the roles, it doesn't mean we are abdicating our responsibilities in other areas. In fact, that is the very nature of a federation. It is such that you try first, to devolve responsibilities from one level of government to the other. Second, you put in place mechanisms to arbitrate what the evolution of those responsibilities will be, and I named them a while ago. Those are residual powers: declaratory power, spending power, Supreme Court is an arbitrator. And then you examine what they are. Because we propose to clarify what is already today a provincial jurisdiction, that doesn't mean that on the other hand, we are going to withdraw from our responsibilities in other areas—

Mr. Fulton: But the language used in the document, Minister, says to "withdraw" from forestry, mining, tourism and others.

Mr. Charest: In areas where there are provincial responsibilities, we propose not to duplicate or try to do the same thing they are doing. But at the same time, Mr. Fulton, it does not take away from the fact that the federal government is the only government in this country that can enter into international treaties, for example, and implement them. There are cross-border issues. In the area of mining, there are obvious responsibilities and impacts on the fisheries when you develop mines in a lot of areas.

That is the point of view from which we look at it. It's not a vacuum point of view or a one-eyed point of view of the jurisdiction that we are proposing. So on your second point, there is no devolution of responsibility.

• 1630

On the spending power, again, let's come back to the principle of what our federation is about. What is a federation? At the beginning two levels of government sit together, one is federal and the others are at that other level, and you decide who has jurisdiction for what. One does civil law and another does defence, and I'll do international and you'll be responsible for municipalities. And then you have the arbitration mechanisms, one of which has been the spending power.

In this country, the spending power has enabled the federal government to enter into areas of exclusive provincial jurisdiction. Read my words: exclusive provincial jurisdiction. They can come in and occupy that area and do things they would not otherwise have the authority to do. What is proposed in this document is that if the federal government, once you have had that first discussion... Once you have had that discussion it's pretty fundamental—you have agreed, we

[Traduction]

M. Fulton: Je m'attendais à ce que vous disiez cela. Mais laissez-moi vous poser une question. Le document parle d'un retrait du secteur minier. Cette proposition aurait des conséquences très claires, par exemple, pour le Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux, établi en vertu de la Loi sur les pêches.

M. Charest: Eh bien, Bob me signale que c'est en vertu de la Loi sur les pêches. Quand nous proposons de préciser les rôles, cela ne veut pas dire que nous abdiquons nos responsabilités dans d'autres domaines. En fait, c'est la nature même de toute fédération. Il faut d'abord essayer de déléguer les responsabilités d'un palier de gouvernement à l'autre. Il faut ensuite mettre en place des mécanismes permettant de déterminer dans quel sens ces responsabilités vont évoluer, et j'ai nommé ces mécanismes tout à l'heure. Il y a des pouvoirs résiduels: le pouvoir déclaratoire, le pouvoir de dépenser, et la Cour suprême sert d'arbitre. Et il faut ensuite examiner en quoi consistent exactement ces pouvoirs. Ce n'est pas parce que nous proposons des éclaircissements au sujet des domaines de compétences qui relèvent actuellement des provinces que nous allons abandonner nos responsabilités dans d'autres domaines. . .

M. Fulton: Mais, dans le document, monsieur le ministre, il est question que le gouvernement fédéral «se retire» de certains secteurs comme les forêts, les mines et le tourisme.

M. Charest: Dans les secteurs dans lesquels les provinces ont certaines responsabilités, nous proposons qu'il n'y ait pas de double emploi et que les deux paliers de gouvernement n'essaient pas de faire la même chose. Mais en même temps, monsieur Fulton, il reste que le gouvernement fédéral est le seul gouvernement au pays qui soit habilité à signer des traités internationaux, par exemple, et à les mettre en oeuvre. Il y a des questions qui débordent le cadre national. Dans le secteur des mines, il y a des responsabilités évidentes et des conséquences non moins évidentes pour les pêches lorsqu'on exploite des mines dans bien des régions.

C'est sous cet angle que nous abordons la question. Nous ne parlons pas dans le vide, ou d'un seul point de vue. Donc, pour répondre à votre deuxième question, il n'y effectivement pas de délégation de responsabilités.

En ce qui concerne le pouvoir de dépenser, j'en reviens encore une fois au principe même de notre fédération. Qu'est-ce qu'une fédération? Au départ, les deux paliers de gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les autres gouvernements, à l'autre niveau, se réunissent pour décider des pouvoirs de chacun. On donne à l'un le droit civil et à l'autre la défense, à l'un les questions internationales et à l'autre les municipalités. Et on établit ensuite des mécanismes d'arbitrage, notamment au sujet du pouvoir de dépenser.

Ici, au Canada, le pouvoir de dépenser a permis au gouvernement fédéral de s'immiscer dans des secteurs de compétence provinciale exclusive. Et je dis bien de compétence provinciale exclusive. Le gouvernement fédéral peut occuper ce secteur et y prendre des mesures qu'il n'aurait pas le pouvoir de prendre autrement. Ce que nous proposons dans ce document, c'est qu'après cette discussion initiale, si le gouvernement fédéral... Après cette discussion, il